



HAL
open science

De l'ennemi global à l'ennemi intérieur, la territorialisation de la menace terroriste par l'État français dans les années 2000

Caroline Guibet Lafaye

► To cite this version:

Caroline Guibet Lafaye. De l'ennemi global à l'ennemi intérieur, la territorialisation de la menace terroriste par l'État français dans les années 2000. Réactions des États français et allemands aux menaces perçues comme terroristes dans les années 1970 et aujourd'hui, Nov 2017, Leipzig, Allemagne. ⟨hal-01635375⟩

HAL Id: hal-01635375

<https://hal.science/hal-01635375v1>

Submitted on 15 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

DE L'ENNEMI GLOBAL A L'ENNEMI INTERIEUR.

LA TERRITORIALISATION DE LA MENACE TERRORISTE PAR L'ÉTAT FRANÇAIS DANS LES ANNEES 2000

Colloque : « Réactions des États français et allemands aux
menaces perçues comme terroristes dans les années 1970 et aujourd'hui »

15 novembre 2017

Université de Leipzig (Allemagne) et Centre for Area Studies (CAS)

Caroline GUIBET LAFAYE¹

Résumé : Il est de tradition politique, en France, de dénoncer les tendances à la radicalisation de son adversaire. Une étude systématique des discours politiques de 1980 à aujourd'hui a permis de mettre en évidence une inflexion notable du vocabulaire de la radicalisation entre 2003 et 2008, puis à partir de 2012 où il est employé pour désigner l'« ennemi intérieur ». Dans cet texte, nous mettrons donc en évidence les opérations de désignation de l'ennemi intérieur et de territorialisation de la menace qui lui est associée, spécifiquement localisée dans les « quartiers ». Nous montrerons que la « radicalisation » sert d'opérateur, dans le discours politique, au glissement du registre de l'adversaire politique à celui de l'ennemi voire du terroriste.

Mots clefs : Radicalisation, islam, banlieues, ennemi intérieur, terrorisme.

Abstract : French politicians used to denounce their opponents tendencies to radicalization. A systematic study of political discourses since 1980 to nowadays shows a notable reorientation in the vocabulary of radicalization from 2003 to 2008, and since 2012 where it is used to refer to the “enemy within”. This paper will underline designation processes of the “enemy within” and the related territorialisation of the threat in the suburbs (les “quartiers”). We will show that “radicalization” is used by political discourses to convert the “opponent” in enemy and even in terrorist.

Key words: Radicalization, Islam, suburbs, enemy within, terrorism

¹ CNRS, Centre Émile Durkheim, Département Sciences Humaines et Sociales, 3 ter Place de la Victoire
33076 Bordeaux ; c.guibetlafaye@wanadoo.fr.

Introduction

L'étude systématique de la presse nationale entre 1961 et 2016 montre que la notion de « radicalisation » s'est constituée en « formule » (voir Guibet Lafaye et Brochard, 2016), c'est-à-dire en « un ensemble de formulations qui, du fait de leur emploi à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent dans le même temps à construire » (Krieg-Planque, 2009, p. 7), tout en semblant aussi « signifie[r] quelque chose pour tous à un moment donné » (Krieg-Planque, 2009, p. 55)¹. La radicalisation renvoie, dans les *media*, à un contenu référentiel mais présente également un caractère polémique que révèlent la variété de ses usages et la diversité des sphères dans lesquelles il est mobilisé.

Dans le vocabulaire politique, la référence à la radicalisation présente d'autres enjeux que nous allons aborder ici. Elle participe d'un processus de désignation de l'ennemi intérieur, faisant partiellement écho à la confusion, attestée dans la presse à partir de 2012, entre radicalisation et terrorisme (Guibet Lafaye et Brochard, 2016). Si dans les théories politiques classiques, l'institution du politique en référence non exclusive au couple ami-ennemi convoque la figure d'un ennemi, virtuel ou réel, extérieur, la production de la figure de l'ennemi intérieur, en l'occurrence à partir du champ de la radicalisation, ne coïncide pas tant avec des événements violents, advenus sur le territoire, qu'elle ne résulte d'un processus de construction, remontant à 2003 et procédant par étapes. Ce sont donc ces jeux discursifs et politiques, participant à la constitution d'une nouvelle figure de l'ennemi intérieur qu'est le jeune musulman (délinquant) issu des quartiers, que nous mettrons en évidence. La « radicalisation » sert ainsi d'opérateur au glissement du registre de l'adversaire politique à celui de l'ennemi voire du terroriste.

Cette conversion de l'adversaire en ennemi a connu, en France, des précédents dans un contexte de guerre coloniale. Les autorités françaises, confrontées dans les années 1940 à un adversaire dont elles avaient du mal à définir l'identité, construisent le Viêt-Minh communiste comme un ennemi de la Seconde Guerre mondiale, leur permettant de justifier leur action en Indochine, auprès d'Alliés hostiles à leur intervention en Asie (Pons, 2007). De même, dans un contexte colonial encore, le pays s'est distingué dans la construction de la menace intérieure liée à des courants de migration. Que ce soit à partir des grands media de la communauté

¹ Le présent article n'aurait pu être réalisé sans Pierre Brochard (CMH) qui a œuvré à la constitution du corpus et à la production des résultats quantitatifs (voir 2.2).

politico-militaire ou de la principale structure civilo-militaire de « promotion de l'esprit de défense », les formations discursives mises en œuvre par ces courants de pensée révèlent des mécanismes de lutte pour la reconnaissance de l'immigration comme menace (voir Rigouste, 2011).

Dans ce qui suit, nous mettrons en évidence les étapes de la construction de l'ennemi intérieur en France, s'appuyant sur une logique à la fois identitaire et spatiale. Nous montrerons que ces processus se doublent d'une territorialisation de la menace et de l'ennemi dans des territoires spécifiques, selon des logiques d'inflation de cette dernière.

METHODOLOGIE

Nous avons procédé à une analyse de contenu systématique des déclarations, interviews, communiqués, mis à disposition sur le site de la Direction de l'information légale et administrative *Vie publique*¹. Cette analyse s'est adossée à une exploration chronologique et à examen systématique des contextes sémantiques et historiques des occurrences du terme « radicalisation » dans le corpus. Cette occurrence permet de rassembler un total de 478 textes, couvrant la période du 20 mars 1980 au 20 février 2016, c'est-à-dire plus de trente cinq ans de production de textes politiques. Le corpus associe déclarations, discours, interviews, conférences de presse de personnes politiques, membres du gouvernement ou de l'opposition. L'année 2015 et les premiers mois de 2016 regroupent à eux seuls 133 textes.

1. La connexion avec les problèmes dans les banlieues

La construction de la figure de l'ennemi intérieur s'est opérée selon des étapes chronologiques bien identifiées (2003, 2008, 2012, 2015) (voir Guibet Lafaye, 2018). L'essentialisation de traits caractéristiques de cet ennemi n'a été possible que du fait d'une identification préalable des lieux de la radicalisation, c'est-à-dire d'une territorialisation de cette dernière.

L'inscription de la radicalisation dans les zones périphériques, politiquement et socialement sensibles, en l'occurrence dans des lieux où les questions d'identité sont présentées comme occupant le devant de la scène, s'opère, dans les discours politiques, dès les années 2000. F. Bayrou affirme : « [...] Je sais aussi quelle radicalisation cela peut entraîner en Corse, autour

¹ <http://www.vie-publique.fr/>

du sentiment que la dernière chance a été manquée. Et je sais les risques ainsi accrus, au Pays Basque, en Bretagne, *dans les banlieues*, partout où le malaise identitaire est au travail. » (3/09/2000) L'interprétation identitaire des phénomènes de radicalisation cède toutefois rapidement le pas à l'interprétation religieuse¹, dans une logique consistant à « dramatiser[r] » à travers la banlieue la question sociale contemporaine « en lui donnant une connotation ethno-raciale qui la discrimine négativement » (Castel, 2006, p. 778 ; Kokoreff, 2011). La stigmatisation territoriale des zones urbaines défavorisées se double d'une désignation ethno-raciale (Lapeyronnie, 2009), à l'œuvre dans le traitement public et social de ces espaces (Mendjeli et Raibaud, 2008), contribuant à racialisier les relations sociales et à hétéro-raciser les groupes sociaux (Lapeyronnie, 1993). La « banlieue » est devenue le support d'une construction politico-savante du problème des « quartiers sensibles », portée à la fois médiatiquement (Berthaut *et al.*, 2009 ; Deltombe, 2005) et par la politique dite de la ville (Tissot, 2005, p. 57).

La territorialisation de l'ennemi et du danger se précise en 2001 dans le discours de l'exécutif, après le 11 septembre². La logique de la stigmatisation n'est pas seulement territoriale mais également normative³. La localisation de la radicalisation s'opère aussi bien dans des discours de représentants de la droite que de la gauche, tel J.-P. Chevènement, considérant que « Le terrorisme d'organisations islamistes déterritorialisées (Al-Quaïda) est le fait d'une globalisation de l'Islam, du télescopage entre la globalisation et le monde arabomusulman entre pétrodollars et radicalisation intégriste, *y compris chez certains jeunes des banlieues d'Occident.* » (13 février 2003) J.-P. Chevènement rejoint ainsi Ph. Douste-Blazy dans la territorialisation du « problème » du fondamentalisme islamique dans les banlieues françaises⁴. Alors même qu'il met pertinemment en lumière les raisons de la guerre en Irak (en soulignant le rôle crucial de l'accès au pétrole dans l'intervention américaine), J.-P. Chevènement ne manque pas de désigner les banlieues comme un terreau de la radicalisation religieuse,

¹ « Ce fondamentalisme fait aussi des dégâts dans différents pays européens et dans les banlieues. » (un journaliste interrogeant Ph. Douste-Blazy, le 9 octobre 2001 ; voir ensuite Chevènement, 13 février 2003 ; un journaliste interrogeant Marie-George Buffet, le 21 avril 2004 en lien avec la question de la laïcité et de l'intégrisme musulman).

² « nous devons tout faire pour éliminer des foyers dans certains quartiers, parce que l'on sait que *lorsque la violence est là, la radicalisation arrive*, et lorsque la radicalisation arrive, le terreau de l'islamisme est là. » (Dousté-Blazy, 9 octobre 2001).

³ « Nous devons tout faire pour l'intégration des *musulmans qui acceptent nos valeurs* et qui respectent nos lois. En même temps, nous devons tout faire pour éliminer des foyers dans certains quartiers » (Dousté-Blazy, 9 octobre 2001).

⁴ Voir aussi Voisin évoquant le spectre d'« une radicalisation dans les quartiers, une montée du communautarisme. » (4/11/2003). Voir aussi « si la République ne se donne pas les moyens de sa laïcité, moyens au niveau de la politique du logement, moyens au niveau de l'insertion des jeunes, tout ce travail juridique et conceptuel ne servira à rien : on assistera à une radicalisation dans les quartiers, à une montée du communautarisme. » (Voisin, 4/11/2003).

participant de la construction du « problème musulman », à l'œuvre dans l'espace public français, depuis le début des années 1980 (voir Beaugé et Abdellali, 2014).

La diffusion des préoccupations sécuritaires, dans la société française, rencontre comme point d'ancrage privilégié le territoire des banlieues et leurs habitants, en particulier « les jeunes de banlieue » (Castel, 2006, p. 801). Certains ont envisagé, à cette époque déjà, la question de savoir « comment un groupe de quelques centaines de milliers de personnes a-t-il pu devenir le support prioritaire de menaces diffuses dans l'ensemble de la société ? » (Castel, 2006, p. 801) Bien que les émeutes de novembre 2005 dans les quartiers populaires ne soient pas traitées à partir du prisme de la radicalisation¹ – contrairement à ce qui aurait pu être le cas dans les années 2010 –, se dessine une anticipation politique de ce à quoi pourrait conduire l'échec social dans lequel se trouve les personnes les plus en difficulté au sein de ces quartiers : « Le trouble qui peut exister dans les banlieues, cette sorte de désespoir qui peut être, aujourd'hui, la seule solution pour certains, ce désespoir va malheureusement trouver sa solution dite "politique" dans certains mouvements radicaux. » (Douste-Blazy, 3 novembre 2005)

Toutefois c'est à partir de 2006 et surtout à partir de la mandature de N. Sarkozy que la radicalisation liée à la violence criminelle se voit pensée et inscrite dans les « quartiers » et, de façon secondaire, dans les prisons. Ainsi on affirme qu'« il y a deux types de radicalisation. 1. Il y a d'abord ces casseurs qui viennent d'un certain nombre de quartiers pour piller, pour voler, pour brutaliser. » (Sarkozy, 11 avril 2006) La radicalisation est associée aux quartiers et présentée comme le fait de classes dangereuses, dont les finalités seraient purement criminelles/délinquantes². À cette époque déjà, les minorités ethniques fixent sur elles l'essentiel de la problématique de l'insécurité (Castel, 2006, p. 802), laissant croire que l'éradication de la dangerosité qu'elles portent vaudrait pour une victoire sur l'insécurité en général. Cette cristallisation de la question de l'insécurité sur les banlieues illustre la reviviscence de la thématique des classes dangereuses (Beaud et Pialoux, 2003), concentrant sur des groupes spécifiques l'ensemble des menaces sociales. L'autre volet de la territorialisation de la radicalisation concerne les prisons. Il intervient dès septembre 2008 dans les discours de M. Alliot-Marie³. L'expression (« radicalisation dans les prisons ») peut, à

¹ Ph. Douste-Blazy récuse même le lien, suggéré par le journaliste, entre radicalisation religieuse, telle qu'elle émerge en Iran, et problématique des banlieues : « Je n'ai pas dit que ce sont les mouvements radicaux qui sont aujourd'hui au départ des mouvements dans les banlieues, je n'ai pas dit cela. » (3/11/2005)

² Sur la construction politique et médiatique de l'insécurité depuis les années 1990, voir Schaut, 2003.

³ M. Alliot-Marie, 30 septembre 2008 ; 3 décembre 2008. « Parce que les prisons sont un lieu où s'expriment les échecs et les fragilités, elles deviennent un centre de recrutement privilégié pour les islamistes radicaux. Cela est vrai en France. Cela est vrai dans la plupart de nos pays [européen]. » (30/09/2008)

partir de cette époque, être isolée et fonctionne comme un syntagme semblant « signifie[r] quelque chose pour tous à un moment donné » (Krieg-Planque, 2009, p. 55).

À partir de 2012, le vocabulaire de la radicalisation se trouve dans l'expression politique plus encore que dans la presse (voir Guibet Lafaye et Brochard, 2016), réservé à la thématique des banlieues et de l'islam, y compris quand des groupuscules d'extrême droite tue des citoyens (voir Vidalies, 6 juin 2013). Que se soit par les media ou par le discours politique, la radicalisation – dont le catalyseur serait le salafisme – est territorialisée dans les banlieues (voir Valls, 13 octobre 2012 ; Valls, 1^{er} août 2013¹). À la référence au salafisme, M. Valls préfère, comme N. Sarkozy avant lui, le vocabulaire de la radicalisation. Le discours procède par glissement de la radicalisation à l'extérieur des frontières nationales (*i.e.* de pays musulmans) à la radicalisation des musulmans de France mais surtout à celle qui envahirait les banlieues. Le glissement intervient dans une logique de criminalisation : on identifie le danger terroriste à l'extérieur des frontières et le stigmate tombe sur cette zone indéterminée que représentent les banlieues, où des populations très hétérogènes vivent et dont toutes ne sont pas criminelles.

L'acmé de la territorialisation de l'ennemi intérieur sur l'espace des banlieues advient après les attaques du 13 novembre 2015 :

« Nous faisons face à *un ennemi extérieur*, et nous le combattons en Syrie et en Irak. Mais nous avons aussi *un ennemi intérieur*, ce que les Français nous demandent, c'est aussi de combattre cet islamisme radical, ce djihadisme qui est né aussi dans nos quartiers, dans les quartiers populaires, vous le savez, je partage l'analyse qui était celle de Malek BOUTIH, hier encore, à votre micro, et dans le rapport qu'il m'a remis avant l'été, le rapport aussi qui a été élaboré par un autre parlementaire, Sébastien PIETRASANTA, nous devons lutter avec la dernière des énergies, je l'avais dit encore il y a quelques mois à la tribune, je n'avais pas toujours été compris, l'islamisme radical, ce qu'on trouve *dans un certain nombre de quartiers*, l'islamisme radical, et le djihadisme qui séduit des centaines de milliers de jeunes dans le monde, des dizaines de milliers sans doute dans le monde au Maghreb et en Europe, des milliers en France. » (M. Valls, 17 novembre 2015)

La réaffirmation de l'ennemi intérieur se voit redoublée après ces attaques. Elle s'associe à une territorialisation dans « les quartiers », *i.e.* « les quartiers populaires »² toujours plus marquée.

¹ Voir les « ghettos urbains » (Valls, 13 janvier 2015).

² Voir aussi M. Valls, 18 novembre 2015.

2. L'effacement des frontières

La territorialisation de la radicalisation se double d'un procédé d'effacement des frontières entre intérieur et extérieur, débouchant sur une intériorisation de l'extérieur, pièce de la dénonciation de l'ennemi intérieur. On assiste ainsi à un déplacement de l'image de l'ennemi du « dehors » vers le « dedans », reposant sur un « processus discursif d'énonciation, de désignation, de dénonciation et de dramatisation » (voir Ceyhan, 2001) dont les origines remontent à 2008 et 2012¹. L'opération d'intériorisation et d'importation de la menace extérieure s'amorce dès le 30 septembre 2008, dans le discours précité de M. Alliot-Marie :

« La lutte contre le terrorisme se joue dans les montagnes afghanes, dans les madrassas yéménites et pakistanaise, au Maghreb. Elle se joue aussi *au plus près de nos concitoyens, dans nos pays*. Le recrutement ne s'effectue pas uniquement dans les pays en crise mais aussi dans nos villes. [...] *Le recrutement dans les réseaux [islamistes radicaux] transcende les frontières*. Nous avons donc le devoir d'agir ensemble, à l'échelle de l'Europe. »²

Ce sont à la fois les *frontières* entre l'espace carcéral et la société française (Alliot-Marie, 30 septembre 2008) mais également entre le sol national et l'extérieur qui tendent à être effacées, du fait de la « menace terroriste », de ce « terrorisme international »³. La singularité (et la spécificité) du phénomène est désignée comme telle⁴, conformément à un procédé que l'on retrouve en 2012 : la menace est grossie et spécifiée pour que des dispositions législatives, politiques et répressives jugées idoines soient prises. La France, assumant à l'époque la présidence de l'Union européenne, endosse ici un rôle de leader dans la réponse à la radicalisation.

Ce *texte fondateur de territorialisation de la menace radicale* identifie d'autres lieux dont certains se verront relégués au second rang dans les années suivantes⁵. De même, la figure de l'ennemi intérieur n'est pas encore présentée explicitement, comme ce sera le cas quatre ans plus tard

¹ L'ennemi du « dehors », c'est Al-Qaueda qui peut éventuellement toucher territoire intérieur, c'est les armes chimiques en Irak ou Saddam Hussein qui envahit le Koweït.

² L'effacement des frontières n'est pas inéluctable comme le suggère les analystes de la situation danoise, soulignant qu'un des problèmes du modèle danois de contre-radicalisation est qu'il est trop réceptif au discours politique sur l'évaluation de la menace, et donc qu'il brouille la distinction entre menaces extérieures et intérieures. (Lars Erslev, 2015, p. 182)

³ Sur l'effacement de la menace politique devant une menace criminelle, présentée comme multiforme, déterritorialisée et potentiellement illimitée, car évoluant à travers des passerelles établies entre de multiples réseaux transnationaux, qui opèreraient en deçà et au-delà des frontières, voir Tsoukala, 2011.

⁴ « La radicalisation islamiste doit faire l'objet d'une action spécifique. » (Alliot-Marie, 30 septembre 2008)

⁵ « Sans chercher à la surestimer, nous devons avoir conscience que la radicalisation est à la portée de tout lieu de transmission de l'information, comme les universités et le milieu associatif. » (Alliot-Marie, 30 septembre 2008)

probablement parce qu'en 2008, la France, à la différence de l'Espagne et de la Grande-Bretagne, plus engagées dans la guerre en Irak, n'a pas encore été frappée sur son sol. En revanche culmine, dans le discours de M. Valls au Sénat du 16 octobre 2012, la double logique de territorialisation de la menace et d'effacement des frontières entre l'intérieur et l'extérieur, diffusant l'idée d'« une continuité territoriale de la menace » :

« La menace est certes alimentée depuis l'extérieur. *Mais, elle vient, de plus en plus, de l'intérieur.* Ce fut, d'ailleurs le cas pour les attentats du 11 septembre 2001, ceux de Madrid, en 2004, ou de Londres, en 2005. [...] Ce lien intense entre un extérieur et un intérieur, propre d'ailleurs à notre monde globalisé, *est un facteur d'aggravation de la menace.* »

À partir de ce discours, la territorialisation de la menace radicale prend pour cible privilégiée les banlieues¹. Le profil type, donné par l'exécutif, du terroriste le fait surgir des « quartiers populaires »². La désignation des banlieues comme territoire de la radicalisation devient un lieu commun du discours politique, le « quartier » étant à la fois le territoire d'où surgit la menace et le lieu d'incubation des processus de radicalisation³. De lieux de tous les dangers, les quartiers sont, dans un premier temps, le lieu de toutes les suspicions puis deviennent, dès 2014, les cibles des programmes de prévention de la radicalisation⁴. Pourtant ces procédés peuvent constituer des vecteurs de fragilisation de la cohésion sociale et de l'unité politique (Castel, 2006), dans la mesure où l'individu auparavant considéré comme « intégré » risque maintenant d'être traité et qualifié d'« ennemi » (Guild et Minderhoud, 2006), le

¹ « Cette menace terroriste nouvelle naît souvent au sein de nos quartiers populaires. » (Valls, 16 octobre 2012). Le ciblage résulte d'une assimilation qui place sur le même plan des phénomènes pourtant hétérogènes : « djihadisme, radicalisme dans nos quartiers, ultra-droite identitaire, ultra-gauche violente » (Valls, 16 octobre 2012) Voir aussi Valls, 25 février 2013 qui y rassemble tous les dangers (« les perpétuelles recompositions de la délinquance font apparaître l'enracinement depuis de nombreuses années de phénomènes d'économie souterraine, de trafics en bande organisée, de véritables *micro-mafias* qui, dans certains quartiers, *tentent de substituer un autre ordre à celui de la République.* ») ; Valls, 13 janvier 2015 (pour un exemple : « Et surtout, comment tirer un trait catégorique sur cette frontière trop souvent ténue qui fait que l'on peut *basculer* – pas d'angélisme, regardons les faits en face – *dans nos quartiers, de l'Islam tolérant, universel, bienveillant vers le conservatisme, vers l'obscurantisme, l'islamisme,* et pire la tentation du djihad et du passage à l'acte. »), Valls, 17, 18, 26 novembre 2015 ; Cazeneuve, 12 mai, 23 et 30 juin 2015 ; Valls, 19 octobre 2015 avec une ascription de la radicalisation dans les quartiers populaires : « une part de notre jeunesse qui est aujourd'hui tentée par la radicalisation dans nos quartiers populaires » ; Valls, 26 octobre 2015 : « Les attentats de janvier ont montré combien la déroute morale, dans notre pays, était grande. Bien plus qu'on ne l'imaginait. Cette déroute n'existe pas seulement dans nos quartiers ! Mais, ne nous racontons pas d'histoire : elle est beaucoup à l'œuvre dans nos quartiers. » ; 2^{ème} discours de Valls, 26 octobre 2015 ; Cazeneuve, 28 janvier 2016.

² « Des individus, généralement habitants de quartiers populaires qui passent à l'acte à l'issue de parcours, de processus de radicalisation, plus ou moins longs où peuvent se mêler délinquance, antisémitisme virulent, instrumentalisation des conflits du Proche et du Moyen-Orient, passage en prison et séjour à l'étranger dans des camps d'entraînement. » (Valls, 16 octobre 2012) Voir aussi Valls, 24 septembre 2014.

³ Voir M. Valls, à RMC, 5 février 2013. M. Merah est présenté comme ayant été « influencé » par « son quartier » (Valls, 5 février 2013).

⁴ Voir Cazeneuve, 4 juin 2014 ; Valls, 29 janvier 2015 ; El Khomri, 4 et 17 février 2015.

gouvernement français cherchant à prévenir ce risque, par une stratégie de promotion de la laïcité.

Cette territorialisation se double de la construction d'une menace omniprésente¹, fondée à la fois sur le brouillage des frontières entre intérieur et extérieur ainsi que sur un déplacement de l'attention des raisons de la radicalisation vers ses outils ou ses modes de diffusion. D'un point de vue objectif, on peut admettre que dans le contexte international actuel, les phénomènes de globalisation, de transnationalisation, de déterritorialisation et de suppression des frontières remettent progressivement en cause la différence absolue entre l'interne et l'externe, le national et l'international, le public et le privé. La référence constante à des moyens comme l'internet et les réseaux sociaux – parfois pris pour une cause² – contribue au brouillage des frontières puisqu'ils permettent que « l'étranger », ou l'ailleurs entre dans le domicile, dans l'intérieur. Ce processus s'accompagne de l'abandon de la dialectique du dehors et du dedans, dans un contexte où l'en-dehors au sens du réalisme politique et militaire n'a plus de sens. Dans le contexte de *l'interpénétration croissante de l'interne et de l'externe*, la puissance souveraine n'est plus opposée à son Autre, elle n'est plus confrontée à son dehors, il n'y a plus de dehors pour borner le lieu de la souveraineté (voir Hardt, 1998, p. 363-364). Ce brouillage des frontières entre espaces intérieur et extérieur culmine discursivement dans l'affirmation politique selon laquelle « les notions d'ennemis extérieur et intérieur se confondent » (Valls, 29/04/2015).

L'identification d'une menace intérieure et le jeu d'effacement des frontières permettent d'accréditer la thèse d'une « menace diffuse demandant logiquement un travail de surveillance lourd et méticuleux » (Valls, 16/10/2012). Après les événements du début de l'année 2015, la thèse du réseau de la terreur (Wieviorka, 1991) ou des cellules dormantes (voir B. Cazeneuve) cède le pas à l'intensification de la territorialisation et de la construction de l'omniprésence de la menace. D'une part, les prisons et les quartiers deviennent les cibles, de tous les dispositifs spécifiques inventés par les administrations publiques³. Ils sont explicitement désignés, de façon récurrente, par la majorité des ministres comme les lieux d'où procède le danger⁴, C. Taubira, garde des sceaux jusqu'en janvier 2016 faisant

¹ Valls, 16 février 2015.

² Et dont le rôle sera largement minoré par le rapport de l'UCLAT sur la prévention de la radicalisation de février 2016.

³ Voir notamment les mesures prises depuis 2013 par le ministère de la justice pour la lutte contre la radicalisation en prison, le kit de prévention de la radicalisation du ministère de l'intérieur, les outils de prévention distribués aux maires, etc.

⁴ Cazeneuve, 10 février 2015, 12 mai 2015 ; Kanner, ministre de la ville, 19 octobre 2015.

exception¹. Ces procédés illustrent « la reconstruction multiforme et permanente de l'ennemi [ainsi que les] pratiques découlant de cette reconstruction et utilisées pour exclure ou cibler d'autres façons tel ou tel groupe » (Bigo *et al.*, 2007, p. 315). D'autre part, la représentation d'un ennemi rampant, omniprésent² – dont chacun est appelé à repérer autour de soi (cf. les appels aux professeurs, aux éducateurs, les directives aux médecins, etc.) les signes – devient itérative dans le discours politique. L'idée du « terrorisme en accès libre » (Cazeneuve, 29/01/2015) participe de la diffusion d'une idéologie construisant cette omniprésence.

Cette opération est nécessaire pour mettre en place des politiques sécuritaires qui procéderont de façon large et globale plutôt que ciblée³. L'ennemi diffus dont la présence serait attestée partout en France – au-delà des territoires de la radicalisation que sont les prisons et les banlieues – appelle une politique du renseignement et de l'infiltration généralisée de la part des services de renseignement⁴. Les politiques de la ville et leurs dispositifs de lutte contre la radicalisation interviennent comme des relais dans le déploiement de la politique sécuritaire, visant à cerner l'ennemi intérieur (Valls, 26 octobre 2015, aux Mureaux). L'hyperterritorialisation de la menace dans les quartiers autorise une politique de répression, ayant de plus larges ambitions que le terrorisme, dans ces espaces où ont été territorialisés grand banditisme et « terrorisme “de proximité” » (voir Cazeneuve, 23 et 30 juin 2015 ; Valls, 6 novembre 2015 ; Tsoukala, 2011)⁵.

L'intériorisation de la menace et de l'altérité⁶ procède selon une logique antithétique à celle qu'a connue le Danemark, où « la menace sécuritaire au Danemark a surtout été

¹ Reprenant les conclusions du rapport « Affaire Merah : réflexions et propositions - Rapport de retour d'expérience sur la lutte anti-terroriste » (23/10/2012). L'inscription de la radicalisation dans les prisons, aussi bien par le discours politique que médiatique, opère en dépit des dénégations de la garde des Sceaux qui rappellent les chiffres marginalisant les effets de la prison en matière de radicalisation (Taubira, 12 juin 2014 ; 8 janvier 2015 ; 10 février 2015 ; 24 mars 2015 ; 12 novembre 2015). L'inaudibilité de tout discours qui ne confirme pas la production par la prison de terroristes est magistralement exemplifiée dans l'interview de Christiane Taubira du 8 janvier 2015.

² « *Même les territoires ultramarins sont concernés par les phénomènes de radicalisation.* » (Valls, 2 juin 2015) Voir aussi Cazeneuve, 12 février 2016.

³ Sur la transformation, due aux attaques de petits groupes organisés et la « miniaturisation de la violence », comme de « la mission de combat en une série de tâches impliquant le recueil de renseignements et une action préventive et punitive », voir Bigo *et al.*, 2007, p. 318.

⁴ Voir la déclaration de B. Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur les priorités de la France concernant la stratégie internationale de lutte contre le terrorisme, à Washington le 19 février 2015.

⁵ « La reconstitution du renseignement territorial permet de lutter plus efficacement contre la radicalisation et la menace terroriste. *Elle permet, aussi, de mieux lutter* contre les bandes violentes, contre l'économie souterraine, contre les violences urbaines. La loi sur le renseignement renforce aussi nos capacités antiterroristes. Elle donne aux services des moyens opérationnels pour *agir avant* que des délits ou des crimes ne soient commis. Mais elle ne concerne pas que le terrorisme : elle concerne aussi le hooliganisme, les bandes violentes, *l'économie souterraine, c'est-à-dire l'ensemble des violences collectives de nature à troubler gravement la paix publique.* » (Valls, 6 novembre 2015)

⁶ Fondée sur le récit présentant l'ennemi intérieur comme celui qui, depuis des territoires étrangers moyen-orientaux, intervient en France et s'inscrit dans une dynamique d'échanges et de déplacements vers et avec l'étranger.

appréhendée par les responsables politiques comme extérieure, puisque liée à des groupes djihadistes à l'étranger » (Lars Erslev, 2015, p. 182). Cette appréhension participait d'un processus d'« extériorisation » de « l'altérité », même si les individus mis en cause étaient nés – ou sont des résidents de longue date – au Danemark (ou d'autres pays occidentaux). On suppose donc que leur radicalisation doit, par définition, être liée à des séjours à l'étranger, ou à des éléments étrangers entrés dans le pays (Baker-Beall *et al.*, 2014, p. 7)¹. En France, en revanche, la dynamique est celle de l'importation et de *l'intériorisation de l'altérité* à partir de laquelle se développent des politiques sécuritaires de ciblage et une représentation de la sécurité comme une valeur de gauche². Elle fait écho à celle qu'ont connue les États-Unis dans les années 2000 qui, après l'alerte à l'anthrax, ont désigné un ennemi extérieur, mais potentiellement intériorisé, en la figure du musulman extrémiste (voir Bigo *et al.*, 2007, p. 321).

Conclusion

Dans son acception restreinte de danger terroriste, la référence à la radicalisation s'est vue, depuis le début des années 2000, progressivement importée de l'univers médiatique vers le champ politique. À partir de 2003, le vocable de la « radicalisation » est convoqué pour désigner une altérité qui s'accomplira dans la figure de l'ennemi. Il est soumis à un déplacement du champ de la contestation sociopolitique vers celui des questions islamiques. Ce déplacement s'est associé, sur l'espace de dix ans (de 2003 à 2012) à la construction de la figure d'un ennemi intérieur marquée, si l'on songe aux événements les plus récents (en particulier de 2015), par un singulier décalage avec la violence dite terroriste dans l'hexagone. En revanche, elle est convoquée de façon *ad hoc* pour recueillir l'approbation de la première loi de sécurité intérieure (2012) puis de la loi sur le renseignement (2015), dans un contexte où l'influence des décisions européennes pèse sur les choix nationaux dans le domaine.

L'adversaire, l'ennemi intérieur qui, jusqu'en 2008 (voir Guibet Lafaye, 2018) pouvait potentiellement concerner tout opposant social, *i.e.* tout individu qui s'opposerait aux réformes sociales du gouvernement, n'est plus, depuis ces dernières années, que celui qui présente des signes de radicalisation – renvoyant à un terme dont on ignore la détermination précise³. Cet ennemi intérieur ne se résout pas dans le terroriste islamique, passé aux actes, mais désigne

¹ Pour les politiques, il est plus simple que les menaces pour la sécurité danoise proviennent de l'extérieur, et ne soient pas liées à la politique intérieure ou internationale du pays (Lars Erslev, 2015, p. 182).

² Voir la déclaration de M. Valls à Bruxelles le 25 février 2013.

³ L'importation du terme dans le champ politique depuis les *media* qui assimilent radicalisation et terrorisme a joué certainement un rôle dans cette indétermination.

celui/celle qui *pourrait* passer aux actes, présente des signes de radicalisation, aurait des intentions dans ce champ, adhère à une doctrine considérée comme intrinsèquement terroriste (le salafisme plutôt que le wahhabisme), dans une logique de criminalisation de l'idéologie elle-même. L'indétermination et la plasticité de ce terme – que le discours politique ne définit qu'à partir de trois critères¹ – renvoyant à un processus plutôt qu'à un événement le rend opératoire dans une multiplicité de contextes. L'ennemi n'a plus une qualité substantielle (ce n'est plus le syndicalisme, le trotskyste, le musulman). Il n'est plus seulement celui qui porte une banderole, réalise un sabotage, séquestre un patron, provoque un incendie, pose une bombe mais tout individu séduit par un discours de mise en cause du gouvernement, de lutte contre une politique gouvernementale (cf. la déclaration de Koulibaly avant l'attaque du supermarché casher en janvier 2015), ou qui choisit pour lui-même une autre orientation que celle proposée par la République (ou par l'école de la République), *i.e.* celui qui « présente des signes de radicalisation ». La figure de l'ennemi radical, qui s'est construite progressivement (2003, 2008, 2012), permet ainsi de dessiner un danger aux contours très indéterminés (l'ennemi potentiel).

L'exportation idéologique de la radicalisation du champ politique vers le champ religieux fait admettre implicitement la disparition de l'adversaire – radical – ainsi que de toute contestation majeure sur la scène politique légitime, autorisée². L'identification contemporaine de l'ennemi participe de la réinstitution du lien politique organisé, depuis 2012 autour d'orientations sécuritaires et autoritaires, au plan politique, mais également morales, autour de valeurs définies comme fondamentales (laïcité, sécurité). Adversaires partisans et contestataires politiques, des années 1980 à 2003-2008, ont été effacés du discours politique sur la radicalisation, au profit de nouveaux ennemis : les musulmans dits radicaux.

Références

Amiriaux Valérie, « Après le 7 janvier 2015, quelle place pour le citoyen musulman en contexte libéral sécularisé ? », *Multitudes*, 2/2015, n° 59, p. 83-93.

Balibar Étienne, « Le retour de la race », *Mouvement*, 2/2007, n° 50, p. 162-171.

Barbut Michael, « “Qui sont les terroristes ?” Lutte de classement autour de la radicalité mapuche », *Lien social et Politiques*, n° 68, automne 2012, p. 79-100.

Beaud Stéphane et Michel Pialoux, *Violences urbaines. Violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard, 2003.

¹ « un processus progressif, l'adhésion à une idéologie extrémiste, l'adoption de la violence » (voir le « Référentiel des indicateurs de basculement dans la radicalisation »).

² Carl Schmitt (1932) estimait que l'un des principes essentiels du libéralisme classique consistait dans la négation de l'ennemi politique, pour ne laisser subsister que les concurrents économiques.

Beaugé Julien et Hajjat Abdellali, « Élités françaises et construction du « problème musulman ». Le cas du Haut Conseil à l'intégration (1989-2012) », *Sociologie*, 1/2014, vol. 5, p. 31-59.

Berthaut Jérôme *et al.*, « Pourquoi les faits-divers stigmatisent-ils ? L'hypothèse de la discrimination indirecte », *Réseaux*, 5/2009, n° 157-158, p. 89-124.

Bigo Didier *et al.*, « L'évolution du paysage européen en matière de liberté et de sécurité : rapport à mi-parcours sur le projet challenge », *Revue internationale des sciences sociales*, 2/2007, n° 192, p. 315-342.

Bonelli L., « The control of the enemy within ? Police intelligence in the french banlieues », in D. Bigo et E. Guild (dir.), *Controlling Frontiers : Free Movement into and within Europe*, Londres, Ashgate.

Castel Robert, « La discrimination négative. Le déficit de citoyenneté des jeunes de banlieue », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 4/2006, p. 777-808.

Cesari J., « The hybrid and globalized Islam of Western Europe », in Y. Samad et K. Sen (dir.), *Islam in the European Union, Transnationalism, Youth and the War on Terror*, Karachi, Oxford University Press, 2007.

Ceyhan Ayse, « La fin de l'en-dehors : les nouvelles constructions discursives de l'ennemi intérieur en Californie », *Cultures & Conflits* [En ligne], 43 | automne 2001, <http://conflits.revues.org/569>.

Codaccioni Vanessa, *Justice d'exception. L'État face aux crimes politiques et terroristes*, Paris, CNRS, 2015.

Conesa Pierre, « La fabrication de l'ennemi. Réflexions sur un processus stratégique », *Revue internationale et stratégique*, 4/2009, n° 76, p. 35-44.

Cumin David, « Carl Schmitt, Leo Strauss et le concept du politique », *Klesis. Revue philosophique*, 2011, 19 : Autour de Leo Strauss, p. 155-178.

Deltombe T., *L'islam imaginaire. La construction médiatique de l'islamophobie en France 1975-2005*, Paris, La Découverte, 2005.

Edelman Murray, *Pièces et règles du jeu politique*, Paris, Seuil, 1991.

Freund J., *L'Essence du politique*, Paris, Dalloz, 2004.

Gagnepain J., *Du Vouloir dire. Traité d'épistémologie des sciences humaines. Tome 2. De la personne. De la norme*, Bruxelles, De Boeck Université, Raisonsnances, 1991.

Guibet Lafaye C., « Dénoncer la radicalisation, reconstruire un ordre moral et politique », *Implications philosophiques*¹, avril-mai 2017, <http://www.implications-philosophiques.org/ethique-et-politique/philosophie-politique/denoncer-la-radicalisation-reconstruire-un-ordre-moral-et-politique/>. [ISSN : 2105-0864]

Guibet Lafaye C., « Radicalisation : de l'adversaire à l'ennemi », *Regards sociologiques*, 2018, à paraître.

Guibet Lafaye C. et P. Brochard, « La radicalisation vue par la presse : fluctuation d'une représentation », *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, Paris, Sage, vol. 130, n°1, 2016, p. 1-24.

Guild E. et P.S. Minderhoud (dir.), *Immigration and Criminal Law in the European Union : The Legal Measures and Social Consequences of Criminal Law Member States on Trafficking and Smuggling in Human Beings*, La Haye, Martinus Nijhoff Publishers, 2006.

Huntington S., *Le choc des civilisations* [1996], Paris, Odile Jacob, 1997.

Kehailia Gregory, « Faiseurs de guerre, faiseurs de paix : de l'usage politique des identités culturelles », *Revue internationale et stratégique*, 2/2008, n° 70, p. 41-52.

Khosrokhavar F., « La sociologie de la radicalisation : entretien avec Farhad Khosrokhavar », *Les Sciences Économiques et Sociales*, ENS-Lyon, 10 janvier 2016.

Kokoreff Michel, « L'émeute et le postcolonial à l'épreuve du politique dans les quartiers populaires », *Mouvements*, HS/2011, n° 1, p. 87-96.

¹ <http://www.implications-philosophiques.org>

- Koyré A., *La cinquième colonne* [1945], Paris, éd. Allia, 1997.
- Kundnani Arun, *The Muslims Are Coming! Islamophobia, Extremism, and the Domestic War on Terror*, New York, Verso, 2014.
- Lapeyronnie D., *L'Individu et les Minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, Paris, PUF, 1993.
- Lapeyronnie Didier, *Ghetto urbain*, Paris, Robert Laffont, 2009.
- Le Bot Jean-Michel, « Julien Freund et l'essence du politique. Une lecture "mediationniste" », *Tétralogiques*, n° 20, 2015, p. 119-140.
- Lianos M., « Security, liberty and vulnerability in the risk society : A crosscutting work package », Document de travail 11, CHALLENGE, 2005.
- Maurin Éric, *Le Ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris, Seuil, 2004.
- Mendjeli Rachid et Yves Raibaud, « Politique de la ville et construction de nouvelles images ethniques », *Volume !*, 6/1-2, 2008, p. 81-93.
- Pons Sylvain, « Les visages d'un ennemi : la fabrication du Viêt-Minh, 1945-1946 », *Relations internationales*, 2/2007, n° 130, p. 29-46.
- Rigouste Mathieu, *L'ennemi intérieur : la généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte, 2011.
- Schaut Christine, « L'insécurité et son traitement politique en Belgique », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1/2003, n° 114, p. 109-124.
- Schmitt Carl, *La notion de politique. Théorie du partisan* [1932], Paris, Champs classiques, 2009.
- Tsoukala A., « Au nom du 11 Septembre. La presse face au terrorisme en France et en Grande-Bretagne », 2011. <http://lmsi.net/Au-nom-du-11-Septembre>
- Wieviorka Michel, *Sociétés et terrorisme*, Paris, Fayard, 1988.